

.....
Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/>

Département(s) de publication : **84**
Annonce No 21-21369

[I.II.III.IV.VI.](#)

AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Mairie de Cavaillon, Place Joseph Guis BP 80037 84301 CAVAILLON, F,
Téléphone : (+33) 4 90 71 96 25,
Courriel : commande.publique@ville-cavaillon.fr, Code NUTS : FRL06

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.achatpublic.com>

Adresse du profil acheteur <http://www.achatpublic.com>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.achatpublic.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://www.achatpublic.com>
au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : <http://www.achatpublic.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour le projet de construction d'un parking aérien

Numéro de référence : 21-40-08

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71000000

Descripteur supplémentaire :

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71000000-8 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection Descripteur supplémentaire :

II.2.4) Description des prestations :

Cette opération a pour objectif d'augmenter significativement les espaces de stationnement pour les riverains et pour les personnes qui se déplacent vers le centre-ville de Cavaillon et ainsi de fluidifier la circulation dans le centre-ville.

Ce bâtiment accueillera un nombre de 410 places de stationnement y-compris des stationnements pour les personnes en situation de handicap.

Il est également prévu des locaux de services notamment pour le fonctionnement du parking et des locaux annexes de type locaux techniques et locaux de stockage.

La surface de plancher envisagée pour cette construction est estimée à : 11 410 m². L'enveloppe prévisionnelle du coût des travaux, y compris équipements spécifiques et aménagements extérieurs est de : 4 167 000 euros HT (valeur mois M0). Il est prévu une mise en service de l'équipement au second semestre 2023.

La mission objet de cette consultation est une mission de maîtrise d'œuvre de base avec missions complémentaires DQE et SSI. La mission OPC est prévue en tranche optionnelle.

Durée du marché : 30 mois (plus 12 mois de période de garantie de parfait achèvement).

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
Identification du projet :

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.10) Critères de sélection des participants :

- 1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.
- 2) Capacité économique et financière : Les candidats devront fournir les renseignements suivants : Renseignements et formalités nécessaires à fournir par les candidats pour évaluer les capacités économiques et financières.
 - A. Lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1 ou document contenant à minima toutes les informations indiquées dans le DC1)
 - B. Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat
 - C. Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire DC2 ou document indiquant à minima toutes les informations demandées dans le DC2). Si le candidat ou le membre du groupement est en cours de redressement, copie du ou des jugements prononcés.
 - D. Pour les architectes, attestation d'inscription à l'ordre des architectes ou équivalent.
 - E. Preuve d'assurance pour les risques professionnels
 - F. S'il s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents les concernant que ceux précédemment listés et doit apporter la preuve que chacun de ceux-ci mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée du contrat 1.3)

Capacité technique : Renseignements et formalités nécessaires à fournir pour évaluer la capacité technique :

- A. Une lettre de motivation démontrant l'intérêt porté à l'opération (1 A4 recto maximum);
- B. Le tableau de présentation de l'équipe selon le modèle joint dûment complété (format A3) ; C.1) Pour les architectes, une sélection de trois références marquantes de complexité et d'importance équivalentes. Ces trois références seront obligatoirement présentées sur le tableau de présentation des références (fichier format Excel .xlsx ou .xls) et dans le modèle de présentation des références architecte (fichier format Powerpoint .pp ou .pptx) selon les modèles joints dûment complétés.
- C. 2) Pour les bureaux d'études et autres spécialistes, une sélection de trois références de complexité et d'importance équivalente. Ces références seront obligatoirement présentées sur le tableau de présentation des s références, selon le modèle joint dûment complété. Une fiche individuelle pour chaque projet de référence présenté pourra éventuellement être jointe en complément ; le dossier devra s'en tenir strictement à ces pièces de références demandées, toute autre référence jointe ne sera pas analysée.
- D. Présentation des qualifications OPQIBI ou OPQTECC.

Critères de sélection des candidatures:

Dans un premier temps il sera procédé à la vérification de la conformité du dossier administratif des candidatures, à l'examen des garanties financières (les chiffres d'affaires des cotraitants devront être compatibles avec l'importance de l'opération, au regard des honoraires annuels prévisionnels et des moyens mis en œuvre) ainsi qu'à la présence des compétences principales dans l'équipe présentée. Les candidatures recevables seront alors analysées suivant les critères suivants :

- qualité des compétences présentées par l'équipe au regard de la complexité et de la spécificité de la mission et du projet à construire.
- moyens financiers, humains et matériels au regard de l'échelle et de l'économie de l'opération.
- qualité des références en équipements de fonctionnalités similaires et en intégration urbaine, paysagère et environnementale.
- Références des architectes en projet similaire en termes de surface, de complexité et de montant.

III.2) CONDITIONS LIÉES AUMARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : Services d'architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère ; services connexes de consultations scientifiques et techniques ; services d'essais et d'analyses techniques.
Composition du groupement (voir RC)

Section IV : Procédure IV.1)

DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Restreint

Nombre de participants envisagé : 3 ou Nombre minimal :
/ Nombre maximal :

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :

Critère 1 : Qualité de la réponse au programme et à la fonctionnalité du projet (respect des surfaces, organisation générale : gestion des flux à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, organisation des ensembles fonctionnels, fonctionnalité des espaces) ;

Critère 2 : Qualité de la réponse aux enjeux environnementaux (choix techniques et des modes constructifs permettant de répondre aux enjeux de chantier à faible nuisance, respect des exigences de confort et de santé, performance énergétique, entretien-maintenance) ;

Critère 3 : La qualité architecturale et l'insertion urbaine (qualité de l'insertion urbaine, qualité de l'écriture architecturale, qualité des ambiances intérieures) ;

Critère 4 : Le coût de l'équipement en matière d'investissement, économie globale du projet, et appréciation qualitative de la facilité de maintenance et d'exploitation du bâtiment, optimisation des délais.

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation Lundi 15 mars 2021 à 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés : Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation : Français

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront
attribuée(s) Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : Les équipes sélectionnées bénéficieront d'une prime de 10 000 euro(s) (H.T) qui sera attribuée à chacune des équipes ayant remis une prestation complète et totalement conforme au programme et au règlement du concours.

Pour le lauréat cette prime viendra en déduction des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre attribués à la suite du concours. En cas de remise des prestations non conformes, une diminution, voire une suppression des primes pourra être appliquée sur proposition du jury.

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants

: Selon les règles des finances publiques

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : oui

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

La composition du jury est définie comme suit : le Président – Monsieur le Maire de Cavaillon + 5 membres élus de la commission d'appel d'offres de la Ville de Cavaillon + 3 membres possédant la qualification de maître d'œuvre ou équivalent.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le concours de maîtrise d'œuvre se déroulera en deux phases :

1) Une première phase d'appel à candidatures, puis de sélection par le jury de 3 équipes admises à concourir après examen de leur dossier de candidature.

2) Une seconde phase de concours d'architecture avec remise de prestations de niveau Esquisse par chacune des 3 équipes retenues.

Calendrier prévisionnel : sélection des 3 équipes admises à concourir fin mai 2021

Choix du maître d'œuvre : Novembre 2021

VI4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nîmes

16, Avenue Feuchères CS 88010, 30941 Nîmes cedex 09,

Tél. : 04 66 27 37 00 / Fax : 04 66 36 27 86 - Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de

médiation :

Comité consultatif interrégional de Règlement à l'Amiable

Préfecture de la région PACA - Secrétariat général des affaires régionales (SGAR)

CCRA de Marseille - place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06

Téléphone : 04 84 35 45 54 - Courriel : catherine.pietri@paca.gouv.fr

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Mairie de Cavaillon - Service de la Commande Publique

Place Joseph Guis - BP 80037 - 84301 Cavaillon CEDEX

Téléphone : 04 90 71 96 25 - Courriel : commande.publique@ville-cavaillon.fr

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

Mercredi 17 février 2021